

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2025 DE L'UNION DES D.D.E.N. DE LA CORREZE A LUBERSAC

**Le 17 mai 2025 s'est tenue à LUBERSAC l'assemblée générale annuelle des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Corrèze.**

La réunion a eu une fréquentation réduite, bien que cinquante personnes aient été absentes et excusées.

L'IEN du secteur Tulle Vézère n'a pas pu répondre à notre invitation, retenue par la remise des prix du concours de **l'AMOPA à Tulle** (*Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques*).

Mr Philippe GONZALEZ, maire de Lubersac nous accueille avec son adjointe, Hélène SOULIER puis présente sa commune de 2 253 habitants qui fait partie de la communauté de commune du pays de Lubersac-Pompadour, et la création de son école avec des festivités républicaines, banquet et feu d'artifice, en 1905.

Martine SOUZY, vice-présidente de l'Association des Maires de la Corrèze, maire de Vignols, apporte son soutien à l'école publique, aux municipalités et aux enseignants pour leur engagement constant.

Luc RABAT demande un moment de recueillement avec une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Marie Madeleine DUBALLET expose le secteur des DDEN de Lubersac, avec un diaporama, qui est situé dans la circonscription de Tulle Vézère dont l'IEN est Mme CERDA Dominique.

Ce secteur comprend 5 DDEN pour 9 écoles : Arnac-Pompadour, Benayes, Beyssac-Saint-Sornin, Lubersac, Montgibaud, Saint Julien Le Vendômois, Saint Martin-Sepert, Saint Pardoux Corbier, Saint Sornin-Lavolps, avec 22 classes pour 473 élèves.

Les locaux des écoles sont bien entretenus par les mairies.

Il n'y a pas de souci particulier dans ce secteur.

Le président RABAT développe le rapport moral de l'association.

Il y avait 162 DDEN en 2024, mais aujourd'hui, après 37 arrêts de mission avec le renouvellement, nous sommes 151, dont 20 nouveaux depuis septembre 2024, ce qui nécessite de recruter encore de nouveaux bénévoles.

En ce qui concerne les écoles, il y a 208 écoles pour 798 classes, 15 790 élèves fréquentent l'école publique.

Il est noté que 50 élèves suivent l'instruction à domicile, diminution de 62, à l'initiative du DASEN, Franck CUTILLAS. Notre mission est aussi de veiller à la fréquentation scolaire, avec les mairies.

Pour la rentrée de septembre 2025, est prévue 15 657 élèves, moins 133, la suppression de 10 postes de professeurs pour 9,5 attribués. 85% des écoles sont à 4 journées de classe.

Les problèmes de remplacement ont été améliorés.

6 ministres E.N. en deux ans, mais heureusement, les écoles fonctionnent grâce aux enseignants et aux collectivités communales, les enfants sont accueillis et apprennent à lire, écrire et compter ...

Les visites des DDEN montrent les efforts des communes pour leur école publique afin d'assurer l'entretien correct, la sécurité, le financement des déplacements. L'Etat doit les aider pour une gratuité réelle de l'école de la République, alors que le budget 2025 supprime le Fond de Soutien au Développement des Activités Péricolaires.

Le congrès national 2025 de la Fédération aura lieu en visio-conférence le 19 juin.

Le président confirme les liens qui nous unissent avec les organisations laïques amies, la FAL 19 et l'USEP, les PEP 19, l'OCCE, la MAE, l'Autonome Solidarité Laïque, ainsi que les U.D. de la Creuse et de la Haute Vienne.

Le partenariat avec les Jeunesse Musicales de France doit être plus concret pour une ouverture des enfants à la culture musicale, surtout en milieu rural.

Les DDEN célébreront les 120 ans de la loi de séparation des églises et de l'Etat, avec des animations, une conférence publique en novembre ou décembre 2025 à Tulle.

Il réaffirme l'investissement et le dévouement des DDEN corréziens, garants de la mixité sociale, de la laïcité, et leur rôle social, éducatif et culturel, au service des enfants et des communes.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Jacky QUINTANE, secrétaire, présente ensuite le rapport des activités, qui est consultable sur le site.

2024 a été riche en événements, de nombreuses communications de la Fédération, la tenue du site internet, 3 conseils d'administration, la présence à la réunion de pré-rentree des I.E.N., aux 2 CDEN, une formation au lycée René Cassin, le comité académique à Uzerche, la liste des renouvellements, le recrutement de DDEN ....

Guy LAURICHESSE, trésorier, présente le rapport financier de l'association, également consultable sur site, avec 13 324, 51 € de charges pour 12 621,54 € de produits soit un déficit de 612,97 €

Guy présente également le budget prévisionnel pour 2025.

Des aides ont été octroyées à des écoles d'un montant de 740 €, avec les secteurs pour des projets pédagogiques.

Il est noté que l'association est assurée à la MAE (Mutuelle Assurance de l'Éducation).

Le rapport des vérificateurs aux comptes est lu.

Le compte de résultats est jugé exact, et le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le montant de la cotisation reste fixé à 25 € en 2025. En cas de présence de deux délégués par couple, la cotisation sera de 45 €.

L'attestation pour les impôts est fixée à 20 € au lieu de 25 €.

Toutes ces propositions financières sont adoptées à l'unanimité.

Le rapport sur l'animation «Dans mon jardin il y a » (école fleuries) est présenté par Mme Bernadette BARNABE. Avec l'OCCE, les inscriptions ont lieu avant la Toussaint, et une réunion de lancement avant Noël.

Les élèves réalisent des travaux, qui sont ensuite évalués par un jury lors de visites; une exposition se déroulera fin juin 2025 à Saint Clément. Une aide de 50 € a été attribuée aux écoles pour financer leurs projets.

Un diaporama historique est présenté sur les 120 ans de la loi de séparation des églises et de l'Etat quand la République rompt avec l'Ancien Régime en consacrant la liberté de conscience et en séparant les institutions politiques des organisations religieuses.

*Article 1* : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public

*Article 2* : L'Etat ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte (L'Etat est neutre)

Depuis 1905, la France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.

La laïcité implique la neutralité religieuse de l'Etat, de ses locaux, de ses agents.

Elle impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion, de conviction ou de pensée.

Se pose toujours la question du financement public, la participation imposée aux communes pour les élèves fréquentant une école voisine. L'école publique est un lieu neutre où la laïcité doit être mieux instruite.

Le président lève la séance après avoir remercié le maire de Lubersac, ainsi que tous et toutes les participants(es), et invite à se rendre à l'apéritif puis au restaurant de l'Hippodrome à Arnac Pompadour pour se retrouver autour d'un repas convivial.

Après le repas, une visite du château de Pompadour et des écuries est organisée, avec Marie Madeleine DUBALLET et Jérôme FOUGEYROLLAS, les maîtres de cérémonie de cette belle journée.



Le Président, 19 Mai 2025

L'assemblée à  
Lubersac



La visite du château  
de Pompadour

